

Question écrite no3225.....

Primes de caisses maladie non payées

Dans certains cantons, l'Etat paie aux caisses maladie entre 80 et 90 % des primes impayées par des assurés-es démunis-es. A Genève par exemple, il s'agit d'un montant, pour 2018, estimé à CHF 74 millions pour 500'000 habitants.

Il arrive que des créanciers en défaut de biens recouvrent leurs dettes et remboursent notamment les primes non payées au débiteur. Or, dans le cas précis, qui est le débiteur ? La caisse maladie ou l'Etat qui a lui versé les montants dus par des assurés sans le sou ?

Dès lors nous posons les questions suivantes au Gouvernement :

1. Combien y a-t-il d'assurés qui ne sont plus en mesure de payer leurs primes de caisse maladie, par exemple en 2018 ?
2. A combien s'est montée la somme versée en 2018 aux caisses maladie du Jura pour des primes impayées ?
3. Les assurés qui recouvrent leurs dettes sur les primes de caisses maladie impayées versent-ils ces montants à la caisse maladie qui fut débitrice ou à l'Etat qui est en réalité le nouveau débiteur, et à quel pourcentage ?
4. Au cas où des caisses maladie ne rembourseraient pas les montants dus à l'Etat, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre ?

Merci au Gouvernement pour ses réponses.

Jean-Daniel Tschan

Député PCSI

Delémont, le 4 septembre 2019